



Pierre Vidal-Naquet est chercheur au CERPE à Lyon. Il a à son actif de nombreuses recherches sur la sécurité, la médiation et l'exclusion. En introduisant l'atelier de Romans sur la prévention de la délinquance et de l'insécurité, Pierre Vidal-Naquet nous fait partager ses réflexions sur la question de la sécurité envisagée sous l'angle de la coproduction. À la lueur d'une récente expérience dans les quartiers de Toulouse, lors des émeutes de la Reynerie, il interroge les causes de cette violence et son apparente gratuité : difficile de trouver une explication rationnelle à ces manifestations et aux incivilités, difficile également de lutter contre. Son analyse montre l'impact sur les situations de violences de l'évolution du rapport classique au droit (la dénormalisation) ainsi que les conséquences du processus d'individuation du social et de la crise identitaire des jeunes. Dans ces conditions, la coproduction de la sécurité constitue une solution dont on ne peut faire l'économie. Elle nécessite cependant une construction de sens bien incertaine et problématique dans le contexte socio-politico-idéologique actuel.

Si nous proposons de penser l'organisation de la sécurité en terme de « co-production », c'est que l'insécurité elle-même fait l'objet d'une « co-production ». Pour certains sociologues en effet, l'insécurité n'est pas seulement une donnée objective. Elle est aussi un construit social. Mais dire de l'insécurité qu'elle est une construction sociale ne signifie pas que celle-ci n'existe que dans les représentations. Cela signifie simplement que les acteurs sociaux – les auteurs d'infractions, les victimes, les médias, les instances répressives etc. – problématisent cette violence en fonction du contexte socio-culturel dans lequel ils se trouvent. On ne peut donc pas étudier la question de la sécurité et de l'insécurité, sans replacer cette question dans un contexte sociétal plus général. Et c'est en grande partie ce contexte qui explique qu'aujourd'hui, la violence est au centre des préoccupations.

Si, en effet, l'insécurité liée à la petite délinquance, inquiète beaucoup aujourd'hui, c'est moins en raison de la gravité « objective » de la situation, qu'en raison de l'impuissance des acteurs sociaux à lui donner du sens. Dans certains secteurs de la vie sociale, l'insécurité est beaucoup plus importante que celle qui existe dans les banlieues, si l'on juge cette insécurité à l'aune du nombre de victimes et de l'importance des dommages qui leurs sont causés. Ainsi, les dangers liés à la route sont incomparablement plus

graves que ceux qui planent dans les cités d'habitat social. Pourtant ce sont ces derniers qui font événement et non pas les premiers. Pendant la nuit du nouvel an 99, les accidents de la route ont fait une cinquantaine de morts. Mais ce qui a surtout retenu l'attention, c'est l'incendie de quelques voitures dans plusieurs cités... Si l'on accepte les risques liés à la route, alors que l'on s'indigne devant ceux qui résultent des actes de délinquance c'est probablement qu'on arrive à donner du sens à l'insécurité routière. Celle-ci est en effet le prix à payer de la modernité, du confort ou du développement économique. À l'inverse, les incendies de voitures génèrent de l'inquiétude parce que l'on arrive pas à en comprendre les causes.

Pour Émile Durkheim, le crime avait autrefois une fonction de raffermissement de la cohésion sociale. Il réunissait les individus autour de la sanction. Mais aujourd'hui, on s'aperçoit au contraire que les infractions, les délits, voire même les crimes ne jouent pas le même rôle. Ceux-ci évoquent plutôt l'existence d'un certain délitement social.

Pour comprendre cette inversion de problématique, il convient de resituer la montée de la violence, d'une part dans un contexte de « dénormalisation » du droit et des normes, et d'autre part dans le processus d'individuation du social.

### UN MONDE DE DÉNORMALISATION

La dénormalisation du droit se comprend par opposition au rapport classique à la loi. Dans le schéma traditionnel, la règle existe en tant que telle. Le contenu de la norme est donné par la société que ce soit au travers de la législation, de la réglementation ou bien encore de la coutume. Il est justifié par les avancées de la connaissance, mais aussi par les perspectives que la société se donne, ou encore par les croyances collectives. Selon ce modèle, les normes sont clairement identifiables et les règles s'appliquent aux faits. Toute transgression à l'ordre social ou juridique prend sens en fonction du contenu de ces normes.

Progressivement cependant, le schéma classique est remis en question. La tendance à la dénormalisation est dans une certaine mesure consubstantielle de l'approfondissement de la démocratie et de l'entrée de la société dans la post-modernité. Plus simplement, et de façon quelque peu caricaturale, on peut dire que le projet politique de notre société, à l'origine du fondement des normes et règles, se dissipe peu à peu. Les utopies et les croyances en l'avenir s'effon-

drent. Quant à la science, elle affiche de plus en plus ouvertement ses limites et incertitudes.

Plus fondamentalement, la post-modernité annonce une crise de la raison. Il n'y a plus de fondement unique des projets ou des croyances mais au contraire, hésitation, oscillation entre plusieurs fondements. On voit donc apparaître différents ordres normatifs qui paraissent tous aussi légitimes les uns que les autres. **L'exemple du traitement de la toxicomanie traduit particulièrement bien cette idée de dénormalisation.**

À l'origine de la loi de 1970, toutes les conditions sont réunies pour parvenir à une certaine cohérence entre la logique sanitaire et la logique répressive. Cette cohérence repose sur le fait que cette loi est adossée à une norme sociale reconnue alors par tous : la liberté et l'autonomie du sujet. La consommation de stupéfiants crée des dépendances, invalide la vie du sujet et engendre d'importants problèmes de santé publique. Dans cette perspective, la logique sanitaire s'appuie à l'époque sur le soin, et place donc le sevrage comme horizon idéal à atteindre. La logique répressive vise, quant à elle, l'éradication de la consommation et parallèlement du trafic de drogue. Il y a donc convergence entre le soin et la répression, à tel point que le soin devient même une alternative à la sanction pénale au travers de l'injonction thérapeutique.

Deux nouvelles données vont amorcer une disjonction entre la logique sanitaire et répressive : l'apparition du VIH et celle des produits de substitution. Alors que l'usage de stupéfiants continue à être réprimé, certains médecins commencent à aborder la question de l'usage des toxiques dans une logique de réduction des risques de contagion du VIH : « on peut se shooter à condition de se shooter propre ». Cette politique de réduction des risques aura d'ailleurs du mal à se mettre en place. Avec l'apparition de produits de substitution (Subutex, Méthadone) le fondement traditionnel de la logique sanitaire s'effrite encore un peu plus. La dépendance à des médicaments peut remplacer la dépendance à la drogue d'autant plus qu'elle ne crée plus la même invalidation dans la vie de l'ex-toxicomane.

Cette disjonction entre la logique sanitaire et répressive se répercute sur le terrain, auprès des intervenants qui voient leur discours préventif nettement affaibli. Traditionnellement, le contenu du message pouvait se résumer à ceci : « ne consommez pas de drogues douces, vous risquez de devenir toxicomanes ». Le raisonnement d'aujourd'hui est beau-

coup plus complexe : « ne consommez pas de cannabis, vous risquez de devenir dépendant de médicaments ». Bien que schématique, cette analyse montre un brouillage des catégories qui servaient auparavant à définir la politique de traitement de la toxicomanie. Ce brouillage atteint récemment son comble avec le rapport au gouvernement sur les toxicomanies qui relativise la toxicité de certaines drogues en comparaison de celle qui est liée à la consommation d'alcool ou de tabac. On peut alors se demander au nom de quoi justifier aujourd'hui l'interdiction de certaines drogues. Il n'existe plus un consensus évident autour des normes ou des règles susceptibles de fonder une politique publique en matière de toxicomanie. Le débat est ouvert et le sera peut-être encore longtemps.

Cet exemple de la toxicomanie permet de conclure sur la question de l'évolution du rapport au droit en pointant l'absence de normes substantielles, c'est-à-dire de normes ayant un contenu fort qui puisse guider aussi bien la conduite des politiques publiques que des individus. Faute de légitimation définitive, la norme continue à perdre, – et on le voit bien pour la toxicomanie – le caractère fixiste qu'elle avait auparavant. Elle apparaît désormais comme pure contingence, éminemment pragmatique.

#### LA CRISE IDENTITAIRE OU L'INDIVIDU « INCERTAIN »

Ce contexte de pluralisation des ordres normatifs change fondamentalement le rapport de l'individu au social. Pour définir sa place, construire son identité, l'individu ne peut plus intégrer comme autrefois les normes qui lui étaient transmises. Plusieurs causes expliquent cette évolution : d'une part, le délitement des groupes sociaux traditionnellement porteurs de ces normes et d'autre part, la pluralité des normes actuelles, extrêmement dispersées, parfois même totalement contradictoires les unes avec les autres.

Dans ces conditions, l'individu construit son identité par lui-même en puisant dans différents registres normatifs selon une logique que l'on peut qualifier de consumériste. C'est lui et lui seul qui fait la synthèse de différents univers qu'il parcourt et étaye de la sorte son identité. Alain Erenberg décrit l'injonction adressée à l'individu post-moderne sous la forme du « Sois toi-même ». La performance est acquise à celui qui saura user de sa liberté pour manier ces différents ordres normatifs et arriver ainsi à être « soi-même ».

Or les règles sociales apparaissent souvent paradoxales. De plus, les éléments qui les fondent ne se donnent plus à voir de façon claire. Aucune institu-

tion ne remplit véritablement le rôle de porte-parole de ces normes. Dans cette situation, la construction identitaire, ainsi que montre Alain Erenberg, devient alors incertaine. Elle l'est d'autant plus que tout échec n'est plus comme autrefois imputable à une communauté de destin mais uniquement à soi-même, puisque aujourd'hui il appartient au sujet d'être lui-même. L'individu est peu porté à s'inscrire dans des groupes d'appartenance hormis des groupes éphémères, des tribus comme les nomme Michel Mafesolli. Les relations s'établissent moins à partir de statuts que de contrats interpersonnels sans cesse renégociés. En somme, pour construire son identité, se socialiser, s'insérer, l'individu post-moderne est éminemment seul, responsable mais incertain, ce qui le place dans une situation structurellement d'insécurité.

### LA MONTÉE DE LA DÉLINQUANCE ET DES INCIVILITÉS

La déformalisation du droit d'une part, la fragilisation de l'individu post-moderne d'autre part, ne sont pas des processus dramatiques en eux-mêmes. Ils montrent seulement que les individus auraient tout avantage à coopérer, à discuter dans des espaces « d'internormalisation » pour s'entendre sur les normes communes et définir les règles du vivre ensemble.

Parfois la rencontre entre individus s'opère. Mais cette tentative de coopération est menacée, entre autres, précisément par la montée de la délinquance et des incivilités. Et surtout par le caractère indéchiffrable de la violence. Si, en effet, certaines d'entre elles ont du sens, d'autres en ont beaucoup moins. Les vols ou les cambriolages, par exemple, peuvent s'expliquer par la logique de la prédation. Par contre, le vandalisme, la dégradation des biens, les insultes quotidiennes et les incivilités apparaissent souvent comme des actes gratuits. De fait, les incivilités, terme employé ici comme synonyme de transgression de la norme, inquiètent quotidiennement. Sebastian Roché dit que les incivilités sont des ruptures à l'ordre de tous les jours, des transgressions de l'ordre social. Elles suscitent l'inquiétude justement parce qu'elles actualisent le délitement du lien social dans la vie ordinaire.

Les tentatives d'explication de cette forme de violence « gratuite » échouent à bien des égards. L'hypothèse de la pauvreté par exemple paraît totalement infondée puisque le vandalisme ne se distribue pas en fonction du degré de pauvreté des quartiers. La « lutte de classes » ne semble pas non plus être

un argument plausible. Cette violence n'oppose pas un groupe social à un autre. Quant à l'idée de la revendication, elle se trouve contredite quand c'est l'objet de la revendication qui est lui-même détruit.

À ce sujet, l'exemple des émeutes de Toulouse montre que la cible des violences n'est pas véritablement cernée. La mort d'un jeune tué par des policiers a créé une certaine colère chez les jeunes de la Reynerie. Ceux-ci qui n'ont pas hésité à brûler des voitures dans leur propre quartier, et même des locaux qu'ils venaient de demander, d'obtenir et d'aménager. Dans ce cas, l'objet de leur revendication n'a pas résisté à leur colère.

**On pourrait proposer plusieurs explications mais celle du désarroi identitaire paraît dominante.** Particulièrement fort à l'âge de l'adolescence, ce sentiment est actuellement renforcé par divers facteurs de changement. D'abord, la dilution de la sociabilité primaire (socialité familiale, de voisinage). Les familles deviennent plus souvent des familles électives que de véritables institutions. Ensuite, l'essoufflement de la sociabilité secondaire (le chômage) ainsi que celui des rituels traditionnels. La crise de la masculinité, souvent oubliée dans les analyses alors qu'elle traverse toute la société, joue également un rôle important dans l'accroissement du désarroi des jeunes. Ceux-ci peuvent se sentir doublement désqualifiés, en tant que jeunes et en tant qu'hommes. Hugues Lagrange souligne la pertinence de cette approche. En effet, 90 % environ des violences étudiées sont des violences masculines. Autre facteur de désarroi identitaire, celui de l'injustice, de l'irrespect, vécu de façon très forte par les jeunes dans les quartiers comme une dénégation de leur propre identité. De nombreux actes de violence proviennent de ce sentiment faisant souvent suite à des bavures policières. L'impression de faire l'objet de « deux poids, deux mesures » constitue effectivement une atteinte à l'identité de la personne. Enfin, dernier facteur longtemps développé précédemment, la difficulté des jeunes à se construire une identité faute d'une affirmation claire des normes, voire de leur absence.

À la lueur de cette analyse, la violence peut être interprétée comme une défiance à l'autorité, une recherche délibérée d'obstacles, d'opposition frontale au monde afin de trouver les repères nécessaires à la construction de soi. Par cette attitude violente, les jeunes se conduisent exactement comme des individus post-modernes. L'anthropologue David Le Breton explique que cette violence contre soi, contre les autres, est avant tout une recherche de limites.

La prise de risques est une manière ultime de fabriquer du sens, de la valeur. Quand la société ne propose plus de sens, la confrontation avec la mort, avec l'extrême, permet alors de savoir si la vie vaut vraiment la peine d'être vécue. Dans cette perspective, la violence peut être appréhendée comme une forme de ritualisation dans le cadre d'une société qui n'offre plus suffisamment de rituels par lesquels se transmettent normes et valeurs.

En résumé, ces violences ne constituent pas une demande à l'Autre, à la société ou aux autorités. Elles ne s'adressent au fond qu'à soi-même. Ce sont des violences centripètes, narcissiques, ayant surtout du sens pour leurs auteurs. La difficulté à saisir les codes et le caractère imprévisible de ces actes s'explique par des facteurs, des évolutions sociales liés à la construction identitaire de l'individu. Plus globalement, elle exprime, de façon concrète et négative ; le processus de dénormalisation.

Généralement, les réactions à ces violences ne font qu'accentuer leur illisibilité. Selon un économiste américain, pour contester une situation, deux attitudes sont possibles : la prise de parole ou la défection. La prise de parole consiste à mettre des mots sur la chose. Ici, à mettre des mots sur la violence soit pour s'y opposer, soit pour y répondre et la neutraliser, ce qui revient à lui donner un sens. Mais la prise de parole est rare. Les institutions (justice ou police) ne sont pas habilitées à se saisir des incivilités. Les simples citoyens, en général non plus, en raison de l'extrême diversité des références normatives. Dans un tel contexte, les seules prises de parole possibles se manifestent pas l'autodéfense ou le vote pour les extrêmes qui proposent, face à des situations très complexes des solutions aussi simples que radicales.

L'autre façon de réagir à la violence, c'est la défection, c'est-à-dire le silence et la fuite. Cette attitude peut prendre de multiples formes : le silence judiciaire par exemple (le classement sans suite). Mais également le silence des citoyens lorsque par exemple, ils choisissent l'évitement des lieux inquiétants accentuant du même coup leur caractère insécurisant, ou encore, s'ils en ont les moyens, l'abandon de leur quartier. Mais pour tous ceux qui n'ont pas la possibilité d'emprunter la voie de la mobilité, la solution se traduit par la peur, le repli, qui renforcent l'isolement et la méfiance envers l'autre. On voit dans ce cas-là s'accroître le phénomène d'individualisation du social de façon excessivement négative.

En somme, l'absence de prise de parole et la fuite donnent à la dénormalisation d'une part, et à l'individualisation du social d'autre part, une configuration dramatique.

Actuellement, on ne peut faire l'économie de penser la question de la sécurité sous l'angle de sa coproduction. Envisager d'autres modes de réponses paraît peu réaliste compte tenu de la pluralisation des normes et du processus d'individualisation du social. La logique impérative et verticale serait immédiatement disqualifiée, en raison de sa contradiction avec la demande d'autonomie. La logique éducative visant à transmettre des normes de comportement le serait également pour les mêmes raisons. La logique d'assistance serait, elle aussi récusée, dans la mesure où elle assujettit l'individu au lieu de l'autonomiser.

La situation impose, semble-t-il, le développement de « forums permanents » où puissent se dire, se confronter les ordres normatifs dans lesquels évoluent les individus. De tels espaces « d'inter-normalisation » pourraient peut-être permettre que se négocient la compatibilité entre ordres normatifs différents. Mais les limites d'un tel dessein se devinent aisément : tout le monde n'est pas prêt à accepter de s'exprimer dans de tels espaces... surtout pas ceux qui justement, se vivent comme étant aux marges de la société... ■

Pierre VIDAL-NAQUET, CERPE, Lyon